Réussir la ventilation en RE2020

Check-list pour les architectes et maîtres d'œuvre : les pièces à réunir et les points à surveiller sur le chantier, avant la vérification à réception.

En RE2020, la ventilation est vérifiée à la réception, comme l'étanchéité à l'air. La plupart des blocages viennent d'un écart entre l'étude, le RSEE et ce qui est réellement posé. Cette check-list aide à les repérer pendant le chantier, quand ils se corrigent encore facilement.

1. Le dossier du bureau d'études thermiques

- ☐ Fichier RSEE au format .xml (dans le .zip, le PDF seul ne suffit pas), avec le numéro de permis complet et les dates de dépôt et d'obtention
- ☐ RSEE et ACV mis à jour avec le matériel réellement posé : caisson, bouches, entrées d'air
- ☐ Valeurs identiques à l'étude de dimensionnement : débits, modules d'entrées d'air, Cdep, puissance des ventilateurs

2. Le dossier de l'installateur

- ☐ Note de dimensionnement rattachée à l'opération : maître d'ouvrage, adresse, installateur, date, indice

  La note de dimensionnement doit faire figurer :
  - ☐ le numéro de l'Avis Technique du système, avec caisson, bouches et entrées d'air tous cités
  - ☐ les débits de base et de pointe par bouche ; les entrées d'air : référence, module et nombre par logement
  - ☐ le réseau : plans filaires, diamètres, nature des conduits, isolation, classe d'étanchéité
  - ☐ le détalonnage des portes (passages de transit)
  - ☐ les fiches techniques du matériel posé, les notices de fonctionnement et d'entretien

3. Sur le chantier : ce qu'on retrouve le plus souvent

- ☐ **Entrées d'air** : référence de l'étude, admise par l'Avis Technique du système (attention aux entrées d'air fournies par le menuisier)
- ☐ **Entrées d'air montées dans le bon sens** : auvent côté extérieur, module côté intérieur, marquage lisible
- ☐ **Bouches à leur place** : cuisine, salle de bains et WC ont chacune leur référence, à ne pas intervertir
- ☐ **Conduits flexibles** : tendus, sans écrasement, sans coude serré ni point bas, raccords étanches et fixés
- ☐ **Conduits en volume non chauffé** isolés ; rejet raccordé et débouchant à l'extérieur
- ☐ **Détalonnage des portes** intérieures conforme à la note de dimensionnement, une fois les sols finis
- ☐ **Caisson accessible** pour l'entretien, plaque signalétique lisible, disjoncteur repéré au tableau
- ☐ **Tout changement de matériel** en cours de chantier signalé au bureau d'études thermiques
- ☐ **Ventilation en service et réglée** avant la réception

Les points qui bloquent le plus souvent un dossier

Le RSEE décrit un matériel différent de celui posé : tout changement de chantier est à signaler au bureau d'études thermiques.

Un composant sort de l'Avis Technique : caisson, bouches et entrées d'air doivent tous y figurer. Une seule référence d'une autre marque suffit à sortir du système.

L'étude de dimensionnement n'est pas rattachée à l'opération : sans client, adresse et installateur, elle n'est pas exploitable.

Une question en cours de chantier ? Posez-la avant les finitions : un doute sur une entrée d'air, un flexible ou une référence se lève en quelques minutes à ce stade. **06 89 55 80 84 – contact@expair67.com**